

**Prestations d'assurance prévoyance et complémentaire Santé pour les salariés de la commune et du CCAS de Périgueux**

-----  
**A V I S d' A T T R I B U T I O N**  
-----

Marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du code de la commande publique et des dispositions du Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011

Prestataires retenus :

**Lot n° 1 : Prestations assurance prévoyance**

Groupement :

- AlterNative Courtage - 5, rue du Général Ferrié -18000 BOURGES (mandataire)  
Mutuelle du Rempart - 1, rue d'Austerlitz – CS 27 261 31072 TOULOUSE CEDEX 6

Garantie obligatoire : Taux : 2,05%

**Lot n° 2 : Prestations complémentaire Santé**

- MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) - 4, rue Athènes - 75009 PARIS

Les tarifs calculés en % du montant du plafond de la sécurité sociale (PMSS) 2025, soit 3925 €, fixes pour 2 ans, sont les suivants :

- Salarié isolé : 2,51
- Duo : 4,61
- Famille : 6,59
- Retraité : dispositif Loi Evin

Pour les retraités, application du dispositif Loi Evin = même cotisation pour la première année, +25% la seconde, +50% la troisième.

**Date d'envoi à la publication : 15 Décembre 2025**